

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 mars 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Sorégies au 1^{er} avril 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Sorégies, le 9 mars 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} avril 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Sorégies

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2012, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Sorégies depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,024 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 28 juin 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Sorégies, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} avril 2012 correspond à une hausse de 0,024 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Sorégies est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Sorégies
applicables au 1^{er} avril 2012 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif BASE	
Abonnement mensuel en €	3,40
Prix du kWh en c€	6,862
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	4,76
Prix du kWh en c€	5,958
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	10,42
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,626
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,686
Prix du kWh Niveau 3 en c€	4,746
Prix du kWh Niveau 4 en c€	4,806
Prix du kWh Niveau 5 en c€	4,866
Prix du kWh Niveau 6 en c€	4,926
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	17,83
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,495
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,555
Prix du kWh Niveau 3 en c€	4,615
Prix du kWh Niveau 4 en c€	4,675
Prix du kWh Niveau 5 en c€	4,735
Prix du kWh Niveau 6 en c€	4,795
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	70,17
Prix du kWh hiver Niveau 1 en c€	4,503
Prix du kWh été Niveau 1 en c€	3,957
Prix du kWh hiver Niveau 2 en c€	4,564
Prix du kWh été Niveau 2 en c€	4,018
Prix du kWh hiver Niveau 3 en c€	4,625
Prix du kWh été Niveau 3 en c€	4,079
Prix du kWh hiver Niveau 4 en c€	4,686
Prix du kWh été Niveau 4 en c€	4,14
Prix du kWh hiver Niveau 5 en c€	4,747
Prix du kWh été Niveau 5 en c€	4,201
Prix du kWh hiver Niveau 6 en c€	4,808
Prix du kWh été Niveau 6 en c€	4,262
Seuil tranche 2 (kWh)	1 000 000
Réduction tranche 2 (c€/kWh)	0,175

TARIF HT GAZ REGLEMENTE DSP / S2S

Niveau	Abonnement en €/an	Primes fixes en €/MWh/jour/an hiver	Primes fixes en €/MWh/jour/an été	Prix proportionnels en €/MWh hiver	Prix proportionnels en €/MWh été
S0	5265,80	335,93	141,56	39,35	33,08
S1	5265,80	357,65	163,28	39,59	33,32
S2	5265,80	379,37	185,00	39,83	33,56
S3	5265,80	401,09	206,72	40,07	33,80
S4	5265,80	422,81	228,44	40,31	34,04
S5	5265,80	444,53	250,16	40,55	34,28
S6	5265,80	466,25	271,88	40,79	34,52
S7	5265,80	487,97	293,60	41,03	34,76
S8	5265,80	509,69	315,32	41,27	35,00
S9	5265,80	531,41	337,04	41,51	35,24
S10	5265,80	553,13	358,76	41,75	35,48
S11	5265,80	574,85	380,48	41,99	35,72
Réduction de tranche (€/MWh)					
2 ^{ème} tranche : au delà de 3GWh				5,95	5,95
3 ^{ème} tranche : au delà de 200GWh				0,46	0,46

Pour un client dont la consommation est supérieure à 200GWh annuels, les réductions de 2ème et de 3ème tranches se cumulent